

CONVOCATION DU 05 JANVIER 2026

Le conseil municipal de SOMLOIRE se réunira le vendredi 09 janvier 2026 en séance ordinaire, à 19 heures 00 minutes à la salle annexe de SOMLOIRE.

ORDRE DU JOUR :**1- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS :**

- Convention de groupements de commandes fournitures administratives
- Subvention 2026 « Loisirs Pluriel Cholet »

2- DIVERS :

- Travaux de couverture du local du foot

SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 09 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 09 janvier 2026, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 05 janvier 2026, s'est réuni à la salle annexe, sous la présidence de Monsieur CRÉTIN Sébastien, Maire.

Présents : CRÉTIN Sébastien, COULONNIER Dolorès, CHOUTEAU Jérôme, FESTOC Laurent, FRAPPREAU Thomas, CHABAUTY Sébastien, JOUTEAU Aurélien, CAILLÉ Gaylord

Absent(e)s excusé (e)s : DOUBLET Noémie (pouvoir : FESTOC Laurent), PLARD Stéphanie (pouvoir : COULONNIER Dolorès), ROUILLARD Laëtitia, CHUPIN Thomas

Secrétaire de séance : CHABAUTY Sébastien

Validation du procès-verbal du 05 décembre 2025 :

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITÉ

1- AGGLOMERATION DU CHOLETAIS :

- Convention de groupements de commandes fournitures administratives

Un groupement de commandes a été constitué pour la période 2024 2028 pour l'acquisition de fournitures administratives. Les marchés conclus dans ce cadre ont été résiliés par suite de la mise en redressement judiciaire de leur titulaire.

Il convient donc de conclure de nouveaux contrats pour la période 2026-2030 afin de faciliter leur passation et leur suivi, et de permettre d'éventuelles économies d'échelle et la mutualisation des procédures

Les marchés correspondants seront conclus sous la forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une période d'un an à compter de la notification, reconductibles trois fois par période d'un an, selon les engagements financiers maximums annuels.

Au vu des montants maximums respectifs, la Ville sera désignée comme coordonnateur du groupement, chargé :

- de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants,

- de signer et de notifier les marchés correspondants,
- d'exécuter partiellement les marchés au nom de l'ensemble des autres membres du groupement,
- de résilier, le cas échéant, les marchés conclus.

Le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec le Centre Communal d'Action Sociale de Cholet, Cholet Agglomération, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais, Cholet Sports Loisirs et les communes de La Romagne, Le May-sur-Evre, Maulévrier, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire et Trémentines, pour la passation des marchés relatifs à l'acquisition de fournitures administratives pour la période 2026-2030.

L'engagement financier maximum annuel pour la commune s'élève à 2 000€

- Subvention 2026 « Loisirs Pluriel Cholet »

Dans le cadre du Plan d'Action de la Convention Territoriale Globale proposée le 03 mars 2023, l'association sollicite la commune de Somloire à hauteur de 213,00 €.

L'association Loisirs Pluriel de Cholet propose un accueil paritaire pour les enfants en situation de handicap. C'est 87 enfants et adolescents qui ont été accueillis dont 53 en situation de handicap, au sein de l'association depuis le début de l'année 2025.

La commune va verser à l'association « Loisirs Pluriel de Cholet 213,00 € pour l'année 2026

2- DIVERS :

- Travaux de couverture du local du foot

Des travaux vont être réalisés pour refaire la couverture du local de football.

En effet, de nombreuses fuites sont apparues au cours des derniers mois. L'entreprise Uzureau interviendra pour un montant de 10 103,08 € TTC afin de déposer et de rénover entièrement la couverture du bâtiment.

A 20 h 00, l'ordre du jour étant clos, Mr le Maire clôt la séance.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au **vendredi 06 février 2026**
à 20h00 à la salle de conseil